

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141014-2014_A202-DE
Date de télétransmission : 22/10/2014
Date de réception préfecture : 22/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A202

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - SCOT - Débat sur les orientations générales du PADD

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUËIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - BORELLI Christian - BOYER Raoul - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - LEGIER Michel - PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Frédéric GUINIERI

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT

Objet : SCOT – Débat sur les orientations générales du PADD

Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

La délibération n°2014_A144 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 a relancé la procédure d'élaboration du SCOT à son stade initial. Dans ce cadre, le Code de l'urbanisme impose la tenue d'un débat en Conseil communautaire, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il s'agit donc de formaliser cette étape obligatoire de la procédure.

La proposition de PADD soumise au débat s'articule autour de 3 orientations générales :

- axe 1 : le Pays d'Aix, un carrefour à vocation internationale,
- axe 2 : le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants,
- axe 3 : le Pays d'Aix, un héritage porteur d'avenir.

La trame provisoire du PADD, détaillée en annexe 2 du présent rapport, expose plus précisément la manière dont pourraient être développés ces trois axes d'orientations.

Exposé des Motifs (synthétisés en annexe 1)

Ce rapport s'inscrit dans le processus d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Aix. Il concerne plus particulièrement le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui est l'expression politique du projet de territoire pour les 20 prochaines années.

Cette étape intervient après la mise à jour du diagnostic, dont une version provisoire a été formalisée au cours des mois de juillet-août 2014, puis communiquée à l'ensemble des 36 communes.

1. Débattre des orientations générales du PADD du SCOT

Le PADD représente une pièce fondamentale du SCOT : il doit permettre de répondre aux enjeux mis en évidence à l'issue du diagnostic, en fixant les orientations générales et les objectifs d'aménagement, avec lesquels le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) devra être cohérent.

Le débat sur les orientations générales du PADD, comme lors de l'élaboration d'un PLU, constitue un exercice obligatoire imposé par le Code de l'urbanisme. Il doit intervenir au plus tard quatre mois avant l'arrêt du projet de SCOT, envisagé en début d'année 2015.

La proposition de PADD soumise au débat sera également présentée, pour avis, aux personnes publiques associées (services de l'Etat, du conseil général, du conseil régional, chambres de commerce, chambres d'agriculture...), ainsi qu'à la population dans le cadre de la concertation, avant la mise en forme de la version définitive destinée à figurer dans le projet de SCOT.

2. Une proposition de PADD s'inspirant du travail partenarial déjà accompli

Pour rappel, les orientations générales du PADD ont déjà fait l'objet d'un débat lors du Conseil communautaire du 6 juin 2013.

L'obligation juridique de reprendre la procédure à son stade initial après le 1^{er} janvier 2014, uniquement justifiée par l'entrée de Gardanne et de Gréasque dans la Communauté du Pays d'Aix, est intervenue alors que la démarche d'élaboration du

SCOT avait atteint un stade avancé (projet de SCOT arrêté, avant-dernière étape avant l'approbation définitive). La relance de celle-ci ne doit donc pas signifier, pour autant, de faire abstraction de tout le travail accompli récemment, fruit d'une large concertation avec les élus du territoire, les partenaires institutionnels et la population.

C'est pourquoi la proposition de PADD présentée au débat reprend dans ses grandes lignes le contenu de la version précédente, mise à jour suite à la prise en compte des communes de Gardanne et de Gréasque.

Elle contient également des améliorations apportées suite aux échanges intervenus lors des réunions de travail territorialisées, organisées pendant l'été avec les élus communaux. Enfin, elle tient également compte des projets communaux afin d'adapter les objectifs du futur PADD aux capacités réelles du territoire.

3. Une ambition politique forte pour fonder le projet de territoire

L'ambition du PADD proposé s'appuie sur plusieurs fils conducteurs complémentaires et liés :

- **Un projet de territoire plus harmonieux, au service des habitants et des générations futures**, tout en s'appuyant sur un riche passé, qui constitue le socle commun du territoire. L'ambition est de respecter la population, tout en favorisant la croissance du territoire. L'objectif est de faire du Pays d'Aix un territoire structuré et structurant, économiquement viable et riche, en valorisant la proximité et l'humain et privilégiant, avant tout, le bien être de ses habitants et de ses visiteurs.
- **Le maintien de la performance du territoire** (conforter ce qui fonctionne et agir sur les dysfonctionnements), dans un contexte de raréfaction des moyens fonciers et financiers rendant nécessaire une priorisation accrue de l'action publique ;
- **L'affirmation de la centralité du Pays d'Aix au cœur du Grand Territoire**, en valorisant les spécificités et les complémentarités fortes à conforter ou à développer.
- **Un développement maîtrisé s'appuyant sur les potentialités du territoire**. La proposition de PADD prévoit ainsi une évolution démographique raisonnée du Pays d'Aix, en capacité d'accueillir pour les 20 prochaines années, environ 2 000 à 2 500 habitants supplémentaires par an.

4. Un projet permettant de répondre aux enjeux auxquels est confronté notre territoire

La mise à jour du diagnostic afin d'intégrer, notamment, les données relatives aux communes de Gardanne et de Gréasque, a permis de confirmer les enjeux que nous connaissions :

1. **Consolider les atouts et les spécificités** qui font la force et la richesse du Pays d'Aix :

- **un tissu économique riche et diversifié**, où l'innovation, la recherche, mais aussi la formation occupent une place importante, constituant ainsi un modèle de développement générateur d'emplois et de richesses ;
- **une économie agricole performante** mais fragilisée par la réduction des surfaces productives;
- **une population bénéficiant d'une qualité de vie agréable** et d'un cadre paysager, agricole et naturel attractifs et relativement préservés, portés par une image forte, mais fragile, et offrant de fortes potentialités de valorisation.

2. **Agir sur les facteurs limitants** qui conditionnent fortement le maintien de la performance du territoire pour les années à venir :

- principalement, **les conditions de déplacement**, avec en priorité les déplacements domicile-travail et l'accessibilité aux pôles d'emplois. A ce titre, la question des déplacements, en particulier le développement de transports collectifs performants, doit être considérée comme un élément central sur lequel nous devons nous appuyer pour définir les grandes lignes de notre développement futur;
- mais aussi **l'offre de logements**, afin de mieux répondre à la demande et aux besoins pour les 20 prochaines années, et faire en sorte que nous soyons capables de loger, en premier lieu, les actifs qui travaillent sur notre territoire ;
- et d'une manière générale, **l'étalement urbain** important qu'a connu notre territoire au cours des 30 dernières années, alors que nous avons l'obligation réglementaire de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels. Nous devons désormais considérer le foncier à vocation urbaine comme une ressource rare dont l'usage doit être optimisé. Ceci est d'autant plus important, sur notre territoire, que le développement urbain touche principalement des espaces agricoles, impactant ainsi une filière économique identitaire, mais aussi des paysages constituant l'une des principaux atouts de notre territoire.

3. **Tenir compte de la très forte interaction avec le Grand Territoire métropolitain** dans lequel notre espace s'insère. A ce titre, les grands axes de développement identifiés à cette échelle ont logiquement contribué aux fondements de l'organisation territoriale proposée par le PADD.

5. Un projet de territoire s'articulant autour de 3 axes d'orientations générales

La proposition de PADD propose ainsi d'apporter des réponses à ces enjeux, à travers 3 axes d'orientations générales.

- **axe 1 : Le Pays d'Aix, un carrefour à vocation internationale**

Poursuivre notre mode de développement original à travers l'excellence économique, la performance agricole, l'efficacité énergétique et l'attractivité commerciale.

- **axe 2 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants**

Promouvoir un territoire à taille humaine en s'appuyant sur un développement maîtrisé, des équipements et des logements de qualité et des transports performants.

- **axe 3 : Le Pays d'Aix, un héritage porteur d'avenir**

Protéger et valoriser notre patrimoine culturel, agro-naturel et urbain afin d'affirmer notre rayonnement touristique et l'image de notre territoire.

Une trame provisoire du PADD, détaillée en annexe 2, expose plus précisément la manière dont pourraient être développés ces trois axes d'orientations stratégiques.

Cette proposition représente le support sur lequel il est demandé au Conseil communautaire de débattre, afin de formaliser cette étape obligatoire dans l'élaboration du SCOT du Pays d'Aix.

Visas

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.122-1-1 et suivants ;

VU la délibération n°2014_A144 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 prescrivant l'élaboration du SCOT, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité du 10 septembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir

- **DEBATTRE** des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées,
- **PRENDRE ACTE** de la tenue de ce débat dans le cadre de la démarche d'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Pays d'Aix.

SYNTHESE DE L'EXPOSE DES MOTIFS

- La délibération du 3 juillet 2014 a relancé la procédure d'élaboration du SCOT du Pays d'Aix. Le Code de l'urbanisme impose la tenue d'un débat en Conseil communautaire, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette étape intervient après la mise à jour du diagnostic, dont une version provisoire a été formalisée au cours des mois de juillet-août 2014, puis communiquée à l'ensemble des 36 communes.
- Le PADD représente une pièce fondamentale du SCOT : il doit permettre de répondre aux enjeux mis en évidence à l'issue du diagnostic, en fixant les orientations générales et les objectifs d'aménagement de notre territoire pour les 20 prochaines années.
- La proposition de PADD soumise au débat sera également présentée, pour avis, aux personnes publiques associées ainsi qu'à la population dans le cadre de la concertation, avant la mise en forme de la version définitive.
- Pour rappel, les orientations générales du PADD ont déjà fait l'objet d'un débat lors du Conseil communautaire du 6 juin 2013. La proposition de PADD présentée au débat reprend, dans ses grandes lignes, le contenu de la version précédente, mise à jour suite à la prise en compte des communes de Gardanne et de Gréasque ainsi que des remarques formulées par les communes, lors des réunions de travail territorialisées.
- L'ambition du PADD proposé s'appuie sur plusieurs fondements :
 - un projet de territoire plus harmonieux, au service des habitants et des générations futures,
 - le maintien de la performance du territoire (conforter ce qui fonctionne et agir sur les dysfonctionnements),
 - l'affirmation de la centralité du Pays d'Aix au cœur du Grand Territoire,
 - un développement maîtrisé s'appuyant sur les potentialités du territoire (environ 2 000 à 2 500 habitants supplémentaires par an).
- Le projet vise aussi à apporter des réponses aux enjeux auxquels est confronté notre territoire :
 - consolider ses atouts et ses spécificités : un tissu économique riche et diversifié, une économie agricole performante, une population bénéficiant d'une qualité de vie agréable,
 - agir sur les facteurs limitants : les conditions de déplacement, l'offre de logements et l'étalement urbain,
 - tenir compte de la très forte interaction avec le Grand Territoire métropolitain.
- Le projet de territoire proposé s'articule ainsi autour de 3 axes d'orientations générales, détaillés en annexe 2 :
 - axe 1 : le Pays d'Aix, un carrefour à vocation internationale,
 - axe 2 : le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants,
 - axe 3 : le Pays d'Aix, un héritage porteur d'avenir.



SCOT du Pays d'Aix
Projet de PADD

Le Pays d'Aix, capitale d'un grand territoire au cœur de la Provence

MIS A JOUR LE 1er SEPTEMBRE

**Trame synthétique provisoire
du PADD du SCOT du Pays d'Aix**

SEPTEMBRE 2014

Document de travail

SOMMAIRE

Introduction au PADD du SCOT du Pays d'Aix.....	4
Axe 1 : Le Pays d'Aix, un carrefour à vocation internationale.....	6
Axe 2 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants.....	8
Axe 3 : Le Pays d'Aix, un héritage porteur d'avenir.....	10
RECUEIL CARTOGRAPHIQUE.....	12

Introduction au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT du Pays d'Aix

S'appuyer sur les atouts et les spécificités du Pays d'Aix...

Le PADD doit logiquement apporter des réponses concrètes aux principaux constats et enjeux mis en évidence à l'issue de la phase diagnostic.

Tout d'abord, il doit participer à consolider les atouts et les spécificités qui fondent la richesse et la force du Pays d'Aix : un dynamisme économique associé à de fortes capacités de formation et d'innovation, une qualité du cadre de vie, une identité paysagère, naturelle et agricole reconnue,...

...en agissant pour améliorer la performance de notre territoire...

Il appartient également au PADD de proposer des solutions pour agir sur les facteurs limitants fragilisant fortement les grands équilibres de notre territoire. Il s'agit principalement des difficultés de déplacements et de logement des actifs, tout autant que l'étalement de l'urbanisation.

...dans un contexte territorial nécessitant l'affirmation d'un positionnement.

Enfin, le PADD du SCOT du Pays d'Aix ne peut également ignorer les interactions fortes avec le grand territoire métropolitain, système multipolaire dans lequel s'insère la CPA, depuis Arles et Salon jusqu'à Aubagne, de l'Ouest étang de Berre à Marseille. Dans ce contexte, l'expression de notre projet de territoire représente un enjeu fort mais aussi une nécessité : celle d'affirmer notre positionnement et notre place au sein de cet espace.

Il en résulte une proposition de PADD s'articulant autour de 3 axes d'orientations

C'est sur ces bases qu'a été établie la trame de PADD proposée dans ce document. Elle reprend dans ses grandes lignes le document qui figure dans le projet de SCOT arrêté le 19 décembre dernier.

La proposition de PADD s'organise à partir de trois grands axes d'orientations d'aménagement :

- **axe 1 : Le Pays d'Aix, un carrefour à vocation internationale**

Poursuivre notre mode de développement original à travers l'excellence économique, la performance agricole et l'attractivité commerciale.

- **axe 2 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants**

Promouvoir un territoire à taille humaine en s'appuyant sur un développement maîtrisé, des équipements et des logements de qualité et des transports performants.

- **Axe 3 : Le Pays d'Aix, un héritage porteur d'avenir**

Protéger et valoriser notre patrimoine culturel, agro-naturel et urbain afin d'affirmer notre rayonnement touristique et l'image de notre territoire.

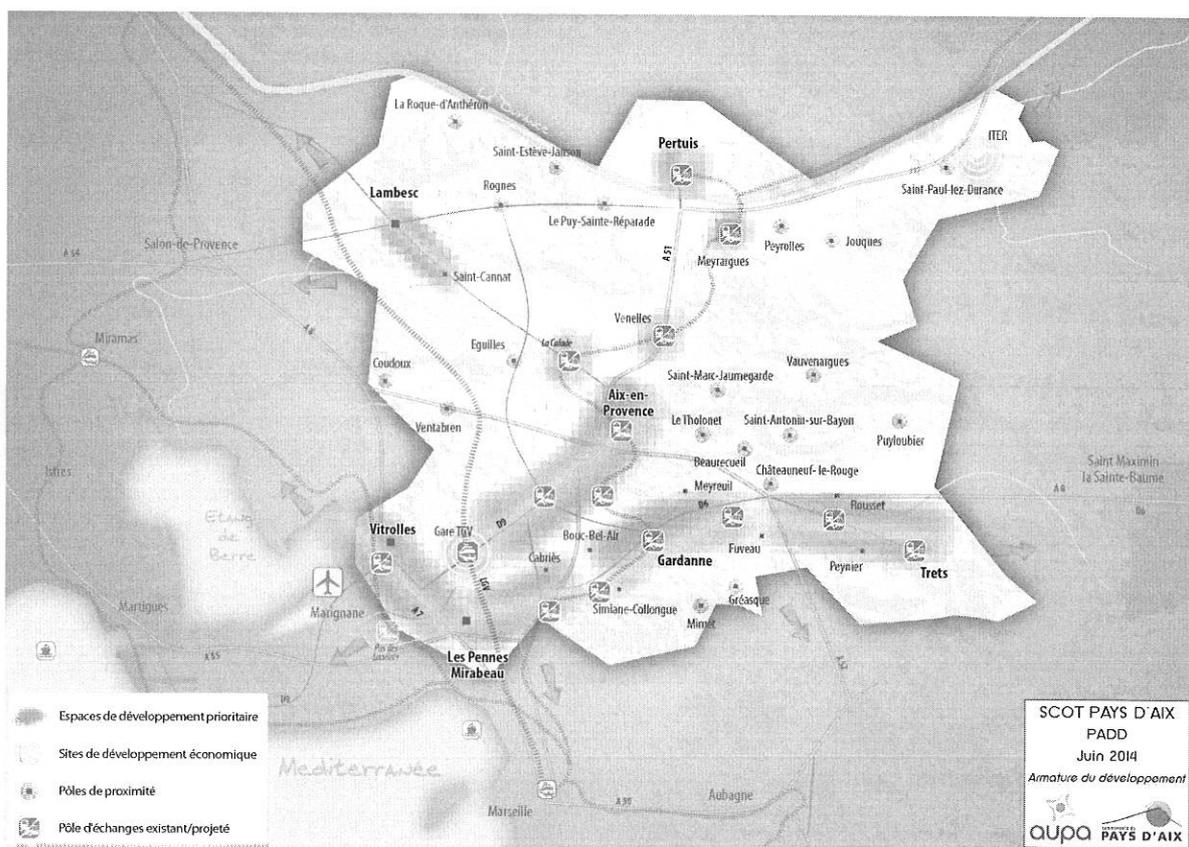
Les pages suivantes présentent plus en détail le contenu de chacun de ces trois axes.

Les fondements du PADD

Adopter un développement maîtrisé

Le choix d'un développement maîtrisé et harmonieux répond à une volonté forte de ménager le territoire, tout en conservant des potentialités pour l'avenir et répondre aux besoins des habitants. Il se traduit par un scénario de développement qui prévoit d'accueillir en moyenne entre 2000 à 2500 nouveaux habitants chaque année, pour les 20 ans à venir.

Face à cette ambition, le principe de réaliser un logement neuf pour un habitant supplémentaire constitue une réponse appropriée, tout en tenant compte des besoins de la population déjà présente. Cela signifie que le territoire devra être en mesure de construire sur la même période, un minimum de 2500 logements en moyenne par an.



Organiser le Pays d'Aix de demain afin de répondre aux grands enjeux qui se posent à l'échelle métropolitaine, tout en contribuant à renforcer le lien fondamental de proximité, nécessaire au maintien de la qualité de vie de la population.

Pour cela, le PADD s'appuiera sur une organisation territoriale multipolaire et complémentaire :

- des espaces de développement prioritaires, situés à proximité d'axes forts de transports collectifs performants. Leur vocation : supporter les projets structurants de développement économique, résidentiel et commercial,
- des pôles de développement économique, concernés par des enjeux de niveau métropolitains
- des pôles de proximité, auxquels le SCOT attribue les moyens nécessaires pour répondre aux besoins locaux en matière d'emploi, d'habitat ou d'équipements.

Axe 1 : Le Pays d'Aix, un carrefour à vocation internationale

Poursuivre notre mode de développement original : excellence économique, performance agricole, efficacité énergétique et attractivité commerciale

Le Pays d'Aix porte une grande part de la croissance économique du grand territoire métropolitain grâce à la vitalité de son tissu productif et à la diversité de son tissu économique. Le dynamisme économique qu'a connu notre territoire a largement contribué à son rayonnement. Consolider ce modèle de développement afin de favoriser la création d'emplois doit être une priorité, notamment dans la période de crise que nous traversons.

Mettre en place des conditions favorables au développement économique

Afin de faciliter la création d'emplois sur son territoire, le Pays d'Aix doit être en mesure de répondre aux besoins des entreprises locales et d'en accueillir de nouvelles. Cette ambition passe par la définition d'une stratégie foncière claire et lisible tout autant que par la mise en place de conditions améliorant la compétitivité des acteurs économiques de notre territoire.

Notre action doit concerner les filières stratégiques (aéronautique, énergies, microélectronique...), afin de conforter notre rayonnement, tout autant que les filières de proximité (artisanat, tertiaire, ...), pour un développement économique

local équilibré. Cela passe également par la consolidation de nos capacités d'innovation, de formation et de recherche, dont les synergies avec le monde économique sont à renforcer.

Formation, innovation et recherche

La formation, l'innovation et la recherche contribuent largement à la réputation et la visibilité du Pays d'Aix vu de la France et de l'Etranger. Il est donc important de consolider les pôles d'innovation existants (Arbois, Cadarache, Rousset) et d'encourager l'émergence de filières nouvelles, en lien avec les projets structurants du territoire. Dans ce dispositif, l'enseignement supérieur a notamment un rôle important à jouer. La mise en œuvre du Plan Campus à Aix-en-Provence représente ainsi une opportunité pour améliorer la performance de l'université Aix-Marseille et assurer son rayonnement.

La stratégie foncière économique qui en découle s'appuie sur l'armature du territoire proposée, à partir des sites de rayonnement métropolitain tout autant que de sites de proximité. Les capacités de développement n'étant pas extensibles et afin de limiter la consommation d'espace, la priorité sera donnée à la requalification et à la densification des espaces existants.

Il est fondamental d'adjoindre à cette stratégie foncière des mesures dites "d'accompagnement", indispensables afin de conforter la compétitivité de notre territoire : en priorité, l'amélioration des conditions d'accès et surtout de desserte en transport collectifs des espaces d'activités, tout autant que la mise en place d'une offre de logements adaptée aux actifs employés par des entreprises implantées en pays d'Aix.

2000 emplois par an

Le Pays d'Aix se fixe l'objectif d'être en capacité d'accueillir en moyenne 2000 emplois supplémentaires par an, pour les 20 prochaines années.

Conforter une agriculture performante, de qualité et de proximité

Résolument tourné vers l'avenir mais riche de son passé, le Pays d'Aix affirme également la volonté de conforter son économie agricole.

L'agriculture représente une filière économique identitaire, occupant également une part importante du territoire. Elle contribue ainsi grandement à l'image et à l'attractivité du Pays d'Aix.

Aujourd'hui fragilisée par le développement urbain, il est important de maintenir un socle agricole fort, prenant en compte les différentes dimensions de l'agriculture. Cela passe tout d'abord par la préservation de l'homogénéité des zones de productions spécialisées. Il s'agit aussi de considérer les espaces agricoles périurbains comme composante essentielle des projets d'aménagement pour leur rôle économique, environnemental et sociétal.

De manière complémentaire à ces objectifs, le maintien de la viabilité économique des exploitations représente un axe essentiel de travail. A ce titre, il est nécessaire de rechercher la promotion des filières locales, d'encourager le développement d'activités annexes valorisant ces productions et faciliter l'accès au foncier agricole.

Encourager le développement d'une "économie verte"

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, le Pays d'Aix entend poursuivre son engagement en faveur d'une économie "verte", génératrice d'emplois, d'innovation et de performance environnementale pour le territoire.

L'ambition est de poursuivre l'accueil d'entreprises travaillant dans ce secteur,

en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité existants et les filières porteuses.

Dans ce dispositif, la filière énergétique occupe une place importante et doit être soutenue en vue de favoriser l'autonomie du territoire, en travaillant parallèlement sur une réduction des consommations.

Organiser le développement commercial

L'appareil commercial du Pays d'Aix contribue au développement économique du territoire, tout autant qu'il participe à la qualité de vie de ses habitants et impacte nos paysages. Il représente par conséquent un enjeu fort et structurant pour le territoire.

Disposant d'une armature commerciale développée, le Pays d'Aix entend limiter le développement de nouveaux espaces commerciaux tout en renforçant la place du commerce de proximité, notamment au sein des centre-villes et villages.

Le PADD fixe ainsi le principe d'encadrer l'évolution des principales polarités commerciales du territoire. Cela concerne les grands espaces périphériques comme Plan de Campagne ou La Pioline mais aussi ceux qui se sont développés au fil de l'eau, le long des grands axes routiers (RD8n, RD7n). A ce titre, l'accessibilité et le traitement qualitatif (insertion paysagère et environnementale) de ces espaces doivent devenir des critères prioritaires à intégrer.

L'évolution récente des pratiques commerciales et les nouvelles attentes des usagers ne peuvent également être ignorées. La mutation de l'appareil commercial vers des concepts plus porteurs doit ainsi être prise en compte.

Axe 2 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants

Promouvoir un territoire à taille humaine :
développement maîtrisé, équipements et logements de qualité, performance des transports

Après le développement conséquent qu'à connu le pays d'Aix au cours des 30 dernières années, il s'agit d'organiser un développement harmonieux, au service de ses habitants (amélioration de la qualité de vie) et respectueux des valeurs du territoire (gestion économe des ressources).

Adopter un modèle de développement maîtrisé

Le PADD place la question de la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels au cœur de la stratégie de développement. Cela signifie qu'il faut s'orienter vers un urbanisme plus dense lorsque le contexte le permet, en lien avec une desserte efficace en transports collectifs. Le renouvellement urbain et la requalification d'espaces déjà bâtis représentent ainsi des priorités.

Moins de 150 ha/an

Le développement urbain a consommé en moyenne, au cours de la dernière décennie, près de 240 ha/an d'espaces agricoles et naturels. Afin de ménager le territoire tout en conservant des capacités de développement, le Pays d'Aix se fixe comme objectif de descendre en dessous de 150 ha/an pour les 20 prochaines années.

Toutefois, ces principes ne doivent pas s'appliquer au détriment de la qualité de l'urbanisme, de la place de nature en ville, de la qualité des paysages et de la prévention des risques majeurs, auxquels il faudra veiller.

En outre, il est désormais fondamental d'accompagner ce développement par une gestion économe et durable de nos ressources naturelles (eau, espaces naturels, ressources minérales,...). D'une manière générale, les réflexions portant sur des projets d'ensemble, de type écoquartier, doivent être privilégiées.

Le modèle de développement doit être avant tout au service des habitants du territoire. Il est donc essentiel que le Pays d'Aix propose une offre d'équipements équilibrée. Si l'ensemble des communes à vocation à proposer une offre de proximité, les équipements structurants seront concentrés dans les espaces de développement prioritaires.

Offrir des solutions pour se loger

Agir pour le logement est une priorité pour le Pays d'Aix afin de répondre au déficit résidentiel constaté. Les actions à mener concernent autant le logement neuf que l'amélioration des conditions d'habitat, en centre anciens mais aussi au sein d'ensembles dégradés.

Le PADD affiche l'objectif de produire en moyenne 2500 logements par an pour les 20 prochaines années. Celui-ci est à même de répondre aux besoins démographiques projetés à cette échéance.

Il est vital d'accompagner cet objectif quantitatif en favorisant la diversité des parcours résidentiels. La priorité est de poursuivre les efforts en matière de

production de logements sociaux mais aussi de manière plus large, en direction des actifs. Ces actions ne peuvent être menées qu'en tissant un lien fort avec les transports collectifs. A ce titre, il est logique de s'appuyer prioritairement sur les espaces de développement prioritaires.

Faciliter tous les déplacements au quotidien

Les déplacements représentent un pilier essentiel de la stratégie de développement du pays d'Aix déclinée dans le PADD. Il est nécessaire de repenser la mobilité afin de conforter les liens entre l'habitat, les équipements et le développement économique et commercial.

L'organisation territoriale proposée s'inscrit totalement dans ce sens en identifiant les transports collectifs comme un critère essentiel pour définir les espaces de développement prioritaires.

Le renforcement de l'offre en transports collectifs, entre les principaux pôles résidentiels et d'emplois, représente ainsi une priorité. Il doit s'appuyer sur le réseau ferré et certaines liaisons routières à privilégier. Pour être efficace et permettre un rabattement judicieux des usagers, ce renforcement doit s'accompagner de la création de pôles d'échanges et d'une offre de stationnement adaptés.

Il devra être complété sur l'ensemble du territoire par des actions visant à favoriser les déplacements piétons et cyclables pour des trajets de courtes distances.

Ces ambitions ne pourront se concrétiser qu'en coordonnant les actions avec l'ensemble des acteurs du Grand Territoire.

Axe 3 : Le Pays d'Aix, un héritage exceptionnel porteur d'avenir

Protéger et valoriser notre patrimoine culturel, agro-naturel et urbain : rayonnement touristique et culturel, image du territoire

Les éléments identitaires du Pays d'Aix témoignent du lien privilégié qu'on entretient, au fil du temps, les habitants avec leur territoire. Cette histoire a légué un héritage riche et exceptionnel, tout autant que fragile. Il a largement participé au rayonnement du territoire. Son avenir et son développement ne peuvent s'envisager qu'en préservant et valorisant ses spécificités.

Renforcer le rayonnement touristique et culturel

L'objectif est de poursuivre la promotion touristique et d'en conforter les retombées économiques.

Les actions doivent être orientées vers l'ensemble des composantes du tourisme en Pays d'Aix, en recherchant leurs complémentarités (culture, patrimoine, oenotourisme, tourisme urbain,...). Une attention particulière mérite d'être portée sur le tourisme vert et d'affaires, présentant de fortes potentialités à valoriser.

Pour cela, le PADD s'engage, tout d'abord, à conforter les atouts et les richesses fondant l'attractivité du territoire : identité agricole et naturelle, patrimoine bâti, culturel et rayonnement économique.

Cela doit s'accompagner d'une consolidation de l'offre d'équipements structurants, à vocation culturelle et de loisirs, mais aussi la création d'un équipement polyvalent de rayonnement métropolitain sur le territoire du Pays d'Aix. En complément, les capacités d'hébergement sont à renforcer.

La visibilité et l'accessibilité des sites à vocation touristique représentent des enjeux majeurs sur lesquels il faut également agir, en liaison avec la gare TGV, l'aéroport et le port de croisières.

Enfin, la mise en réseau des différents acteurs concernés mérite d'être encouragée, pour permettre une diffusion du développement touristique profitable à l'ensemble du territoire.

Renforcer les complémentarités

Avec 1,5 millions de touristes en 2011 et près de 7600 emplois salariés liés, le tourisme représente un enjeu économique majeur pour le Pays d'Aix et un facteur important de rayonnement international.

L'objectif est de capitaliser les atouts du territoire afin d'augmenter la fréquentation touristique et la durée des séjours sur notre territoire, en recherchant les complémentarités entre les différentes composantes du tourisme local (culture, patrimoine, oenotourisme, tourisme urbain,...) et ses différents acteurs.

Préserver et valoriser les paysages et les patrimoines emblématiques

Le PADD fixe l'ambition de préserver la diversité des paysages emblématiques qui font la richesse du territoire. Cela concerne les grands paysages structurants (plaine du Val de Durance, côtes agricoles de la haute vallée de l'Arc, massif de la Sainte-Victoire,...), tout autant que la trame agro-naturelle, plus banale, qui participe fortement au maintien d'espaces de respiration entre les villes et villages du Pays d'Aix.

Une attention particulière devra être portée sur la place de l'eau, très présente dans le paysage, dont la valorisation touristique et de loisirs, mérite d'être recherchée.

La préservation des paysages emblématiques du Pays d'Aix repose également sur le traitement des paysages urbains : ambiances paysagères typiques des centres anciens, villages perchés,... Les objectifs de limitation de l'étalement urbain vont dans ce sens. Ils doivent être couplés à un traitement qualitatif des entrées de ville et des lisières ville/campagne, en veillant à une bonne insertion de l'urbanisation dans le paysage, particulièrement pour les espaces d'activités. Ces mesures doivent s'accompagner d'une valorisation de la mise en scène paysagère du territoire, par la préservation de points de vues remarquables, dont certains ont nourri des œuvres artistiques emblématiques.

L'identité du Pays d'Aix repose également sur la qualité du patrimoine bâti et architectural qui jalonne son territoire. Au-delà des cœurs de ville et de village, l'objectif est d'encourager le recensement et la valorisation d'architectures remarquables et typiques, qui ne bénéficient pas toujours de mesures de protection réglementaires.

Assurer le bon fonctionnement de la trame verte et bleue du territoire

Les espaces naturels du Pays d'Aix participent au maintien des continuités naturelles et paysagères avec les territoires limitrophes. Ils contribuent ainsi fortement au maintien des équilibres écologiques à l'échelle du Grand Territoire, tout autant qu'ils jouent un rôle social et économique à prendre en compte.

L'objectif est avant tout d'assurer la préservation de la trame verte et bleue du Pays d'Aix. Elle se compose des principaux espaces renfermant une biodiversité remarquable: grands massifs boisés (Etoile, Sainte-Victoire...) et cours d'eau traversant le territoire (Arc, Durance, Cadière,...).

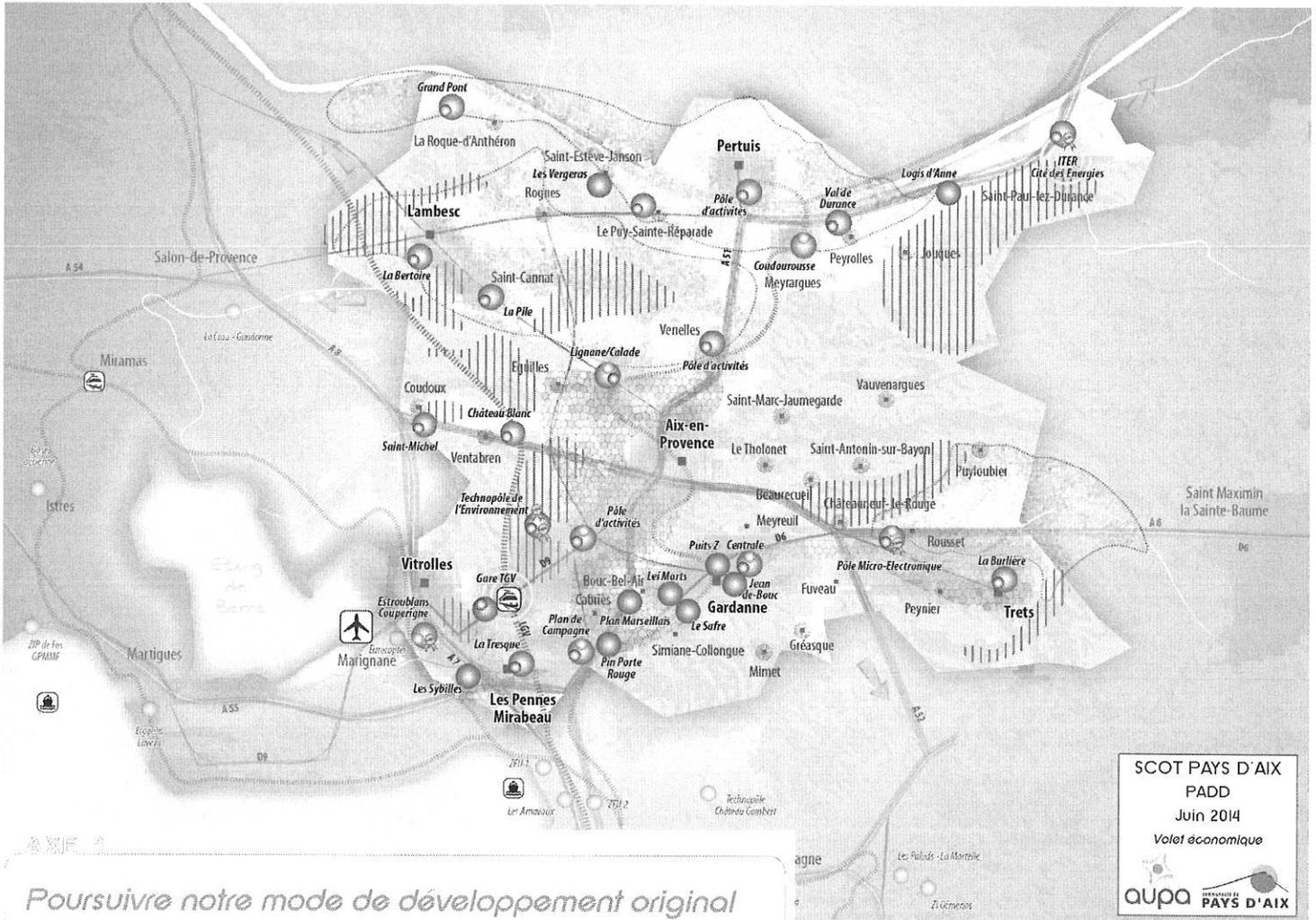
La mise en réseau de ces espaces nécessite également d'être pérennisée en conservant certaines "liaisons vertes" fondamentales, garantissant leur bon fonctionnement écologique (continuités écologiques).

Si l'enjeu environnemental représente une priorité, les espaces naturels doivent aussi répondre à des enjeux économiques et sociaux, lorsque la qualité de ces espaces le permet. Tout d'abord, leur vocation touristique et de loisirs doit être encouragée en complément de mesures destinées à maîtriser leur fréquentation.

La gestion de ces espaces doit également favoriser la valorisation de la ressource forestière, autant pour répondre aux besoins en matériaux de construction, qu'à l'objectif de développement des énergies "vertes", affiché précédemment.

Enfin, il s'agit également de promouvoir au sein de ces espaces, une agriculture économiquement viable, pouvant également jouer un rôle bénéfique sur le plan environnemental (biodiversité, prévention des risques).

Recueil cartographique : Axe 1



Poursuivre notre mode de développement original

S'appuyer en priorité sur l'armature du développement

- Affirmer les espaces de développement prioritaire
- Promouvoir les sites de développement économique
- Conforter les pôles de proximité

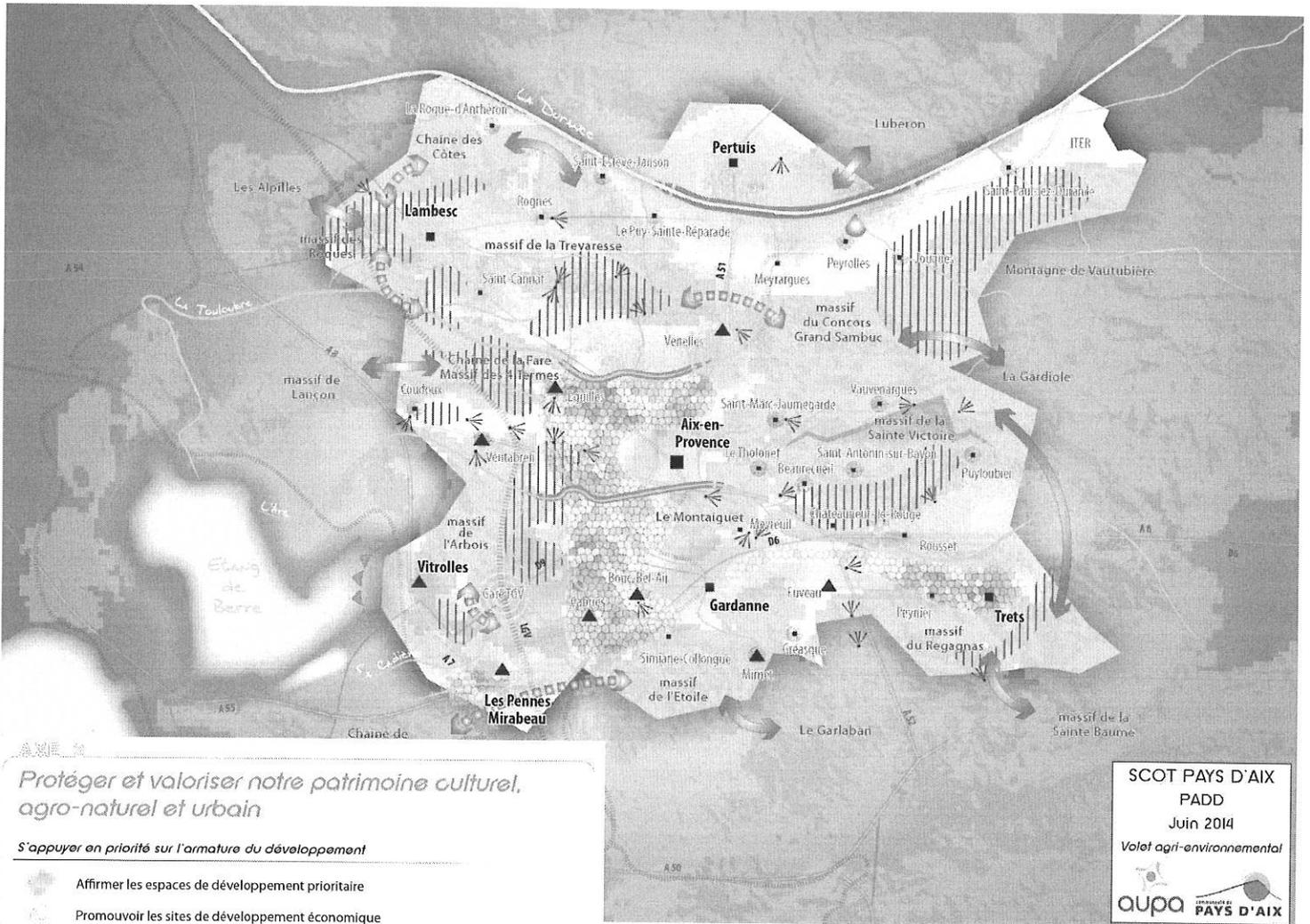
Renforcer l'armature économique du territoire pour engager son développement futur

- Favoriser la requalification/revalorisation/recomposition des espaces d'activités en mutation
- Organiser et accompagner les extensions des espaces d'activités existants
- Consolider les pôles de compétitivités existants (innovation et recherche)
- Anticiper et accompagner les créations de nouveaux espaces d'activités

Conforter une agriculture performante

- Conserver l'homogénéité et les capacités productives des cœurs de production agricole
- Pérenniser les espaces agricoles périurbains fonctionnels
- Accompagner les zones agricoles à fort intérêt environnemental

Recueil cartographique : Axe 3



Protéger et valoriser notre patrimoine culturel, agro-naturel et urbain

S'appuyer en priorité sur l'armature du développement

- Affirmer les espaces de développement prioritaire
- Promouvoir les sites de développement économique
- Conforter les pôles de proximité

Renforcer le rayonnement touristique

- Reconquérir la façade littorale de Vitrolles en lien avec une réflexion globale sur la requalification des rives de l'Etang de Berre
- Encourager le développement du pôle de loisirs de Peyrolles

Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine emblématiques

- Préserver / valoriser la trame agro-naturelle et paysagère structurante
- Protéger les coeurs de biodiversité (naturels et agricoles)
- Conserver l'homogénéité et les capacités productives des coeurs de production agricole
- Pérenniser les espaces agricoles périurbains et leurs diversités de production
- Accompagner voire développer les zones agricoles à fort intérêt environnemental
 - Préserver les silhouettes et maintenir les espaces d'approches des centres anciens et les éléments marquants du paysage urbain
 - Préserver les silhouettes et maintenir les espaces d'approches des villages perchés et les paysages urbains remarquables
 - Valoriser les points de vue remarquables et la mise en scène paysagère des éléments marquants du Pays d'Aix

Assurer le bon fonctionnement de la trame verte et bleue

- Corridors terrestres fonctionnels
- Corridors terrestres fragilisés
- Principales continuités aquatiques altérées
- Principales continuités des milieux humides fragilisés

SCOT PAYS D'AIX
PADD
Jun 2014
Volet agri-environnemental

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - SCOT - Débat sur les orientations générales du PADD

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

22 OCT. 2014